2025

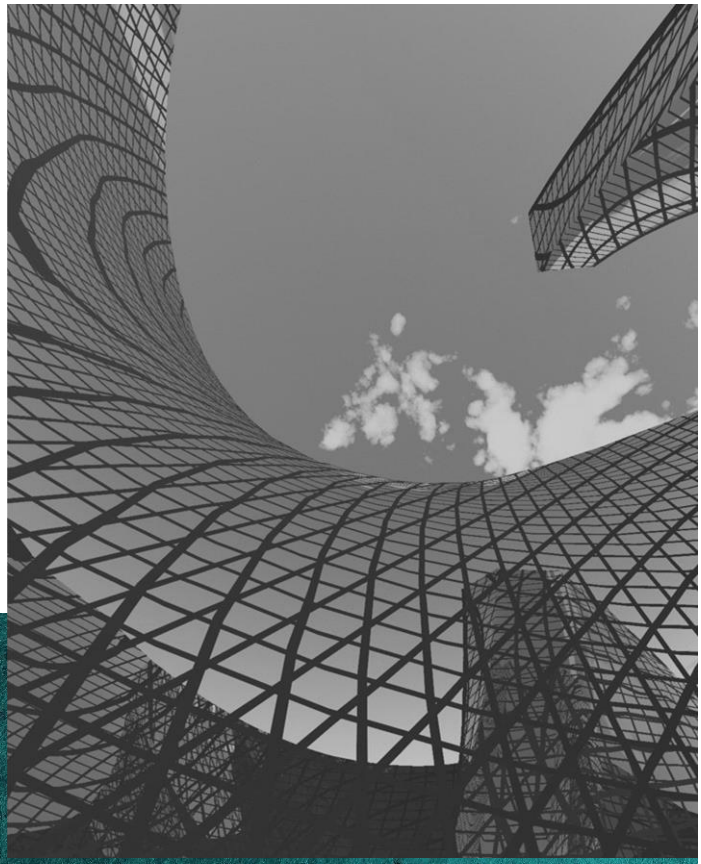

Déclaration sur les indicateurs des principales incidences négatives

Année 2024

TALENCE GESTION

Date d'édition : Juin 2025

Table des matières

1 Préambule 2

2 Description des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité 3

3 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité 5

3.1 Cadre général mis en œuvre chez Talence Gestion 5

3.2 Indicateurs 6

3.3 Méthode employée pour identifier, évaluer et limiter les principales incidences négatives 11

3.4 Limites des méthodes employées 13

4 Références aux normes internationales 14

1 Préambule

Talence Gestion (LEI 969500AXF9RO8HC65E83) prend en compte les indicateurs des principales incidences négatives de ses décisions d'investissement.

Le présent rapport est une déclaration consolidée du rapport sur les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Talence Gestion.

Ce rapport sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Les principales incidences négatives (PAI) correspondent aux impacts les plus négatifs liés à des décisions d'investissement en termes de durabilité. Ces incidences négatives sont liées aux sujets environnementaux, sociaux et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La « Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité » répond aux attentes du Règlement européen SFDR ainsi qu'à celles de l'Article 29 de la Loi Energie Climat (« informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris » et « informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité »).

Le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) établit les règles de transparence de la part des acteurs de la finance concernant la durabilité des produits financiers et établit des règles en matière de publication d'informations extra-financières.

2 Description des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Les « incidences négatives en matière de durabilité » sont les conséquences des décisions d'investissement sur les « facteurs de durabilité ».

Selon le règlement SFDR, les facteurs de durabilité concernent deux critères d'évaluation :

- Les critères environnementaux ;
- Les critères sociaux.

Les « incidences négatives » sont mesurées par des indicateurs d'impact appelés les « Principal Adverse Impacts » (PAI). Une liste de 14 indicateurs PAI obligatoires est applicable et ces indicateurs portent sur des critères environnementaux et sociaux. Deux PAI additionnels ont été ajoutés à la liste des PAI obligatoires.

Le tableau ci-dessous décrit en détail les principales incidences négatives et les indicateurs qui permettent de les mesurer pour limiter les risques de durabilité.

Thème	**PAI**	**Indicateur de mesure**
CLIMAT ET ENVIRONNEMENT		
Emissions de gaz à effet de serre	**1.** Emissions de GES	Scope 1 (tCo2 eq)
		Scope 2 (tCo2 eq)
		Scope 3 (tCo2 eq)
	2. Empreinte carbone	Total des émissions de GES (tCo2 eq)
	3. Intensité de GES	Intensité de GES des entreprises financées (tCo2 eq/M€ de chiffre d'affaires)
	4. Exposition au secteur des combustibles fossiles	% d'exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (>1% du chiffre d'affaires)
	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	% de production d'énergies non renouvelables des entreprises financées
		% de consommation d'énergies non renouvelables des entreprises financées
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'€ de revenus des entreprises financées, par secteur à fort impact climatique
Biodiversité	**7.** Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont un impact négatif sur ces zones
Eau	**8.** Emissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (kg/M€ de financement)

Déchets	**9.** Déchets dangereux et radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée (T/M€ de financement)
Politique de réduction des émissions	**Additionnel** : Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Part des investissements dans les entreprises détenues sans initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris
SOCIAL, RESPECT DES DROITS HUMAINS		
Indicateurs sociaux et liés à l'emploi	**10.** Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	% d'investissements dans des entreprises financées impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité et le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE	Part des émetteurs ne disposant ni de mécanisme de traitement des plaintes et griefs, ni de politique de mécanisme de conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	12. Ecart de rémunération hommes/femmes non ajusté Méthode de calcul	Moyenne pondérée du nombre d'employés de l'écart de rémunération hommes/femmes non ajusté des entreprises financées
	13. Diversité des sexes au sein du Conseil d'Administration	Rapport moyen du nombre de femmes par rapport aux hommes parmi les membres du conseil d'administration (ou équivalent) des entreprises
Activité controversée (éthiquement ou économiquement non durable)	**14**. Exposition à des armes controversées	Part d'investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées
Politiques anti-corruption	**Additionnel** : Absence de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Part des investissements dans des entités qui n'ont pas de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin conformes à la Convention des Nations Unies contre la corruption

3 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

3.1 Cadre général mis en œuvre chez Talence Gestion

Talence Gestion place la création de valeur à long terme au cœur de ses stratégies d'investissement. Cet objectif s'accompagne d'un intérêt majeur : la durabilité est un élément essentiel pour générer une performance durable et responsable. En effet, Talence Gestion est consciente que les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir une matérialité financière significative sur la performance économiques et boursières des entreprises. C'est pourquoi Talence Gestion a créé un Pôle ISR dédié permettant aux gérants d'intégrer de plus en plus systématiquement ces facteurs dans leurs processus d'analyse et de sélection d'entreprises.

Au-delà de l'analyse financière, Talence Gestion s'engage également auprès des sociétés en portefeuille pour promouvoir les pratiques durables. Un dialogue régulier est établi avec ces entreprises, permettant d'exprimer la vigilance de Talence Gestion en matière de durabilité et d'encourager l'adoption de modèles plus vertueux. Ces dialogues s'avèrent particulièrement vertueux pour les petites et moyennes entreprises qui cherchent à aller vers des pratiques plus durables.

Les principales incidences négatives (PAI en anglais) sont conçues comme un socle de mesures à prendre en considération au sein du processus d'investissement de l'ensemble des véhicules gérés par Talence Gestion qui intègrent des critères ESG (Art. 8 et 9).

Talence Gestion a mis en place un outil interne de collecte, de mesure et d'évaluation de données extra-financières : la méthodologie FED (« FED » pour « Financement des Entreprises Durables »). Ces données sont liées aux PAI et permettent aux gérants de prendre en compte ces données afin de maîtriser les principales incidences négatives de leurs investissements. Ces PAI sont pris en compte pour établir la définition d'un « investissement durable ».

L'ensemble des positions dans nos fonds articles 8 et 9, ainsi qu'une grande majorité des positions Actions de l'entité sont analysées par notre méthodologie interne FED et permettent d'appréhender l'entreprise sur les critères ESG et sur les incidences négatives induites de leurs activités respectives.

3.2 Indicateurs

Thème	PAI	Indicateur de mesure	Incidences [2024]	Taux de couverture au niveau de l'entité 2024	Incidences [2023]	Taux de couverture au niveau de l'entité 2023	Mesures prises, mesures prévues
CLIMAT ET ENVIRONNEMENT							
Emissions de gaz à effet de serre	**1.** Emissions de GES (En tonnes d'équivalent CO2 financées)	Scope 1	**21 180,48**	**96,4%**	**20 273,41**	**87,3%**	Talence Gestion adopte une double approche pour gérer les risques climatiques au sein de ses portefeuilles : une stratégie d'atténuation et une stratégie d'évitement. La première repose sur l'engagement actionnarial, visant à inciter les entreprises à réduire leur empreinte carbone et à adopter des modèles économiques plus durables. Talence soutient les résolutions climat ambitieuses en Assemblée Générale, notamment dans le cadre du "Say on Climate", et encourage l'intégration d'objectifs environnementaux dans la rémunération des dirigeants. L'intensité carbone est pilotée dans le fonds article 9 pour assurer une performance climatique supérieure à celle de son indice de référence, elle est surveillée dans le fonds article 8. La stratégie d'évitement complète cette démarche en excluant les entreprises fortement émettrices, notamment dans les secteurs du charbon et des énergies fossiles, lorsque leurs trajectoires de décarbonation sont jugées insuffisantes. Signataire du CDP et membre de l'initiative Science Based Targets (SBTi) depuis 2023, Talence Gestion renforce l'intégration de données environnementales fiables pour sélectionner des entreprises disposant d'un plan de transition climatique avec des trajectoires alignées avec un scénario 1,5°C. En 2025, l'objectif est de définir des cibles quantitatives de réduction carbone à horizon 2030 et de soutenir les sociétés visant la neutralité carbone à l'horizon 2050.
		Scope 2	**6 690,87**	**96,3%**	**7 326,26**	**88,8%**	
		Scope 3	**269 991,43**	**94,7%**	**397 219,09**	**86,8%**	
		Total	**297 862,78**	**93,1%**	**424 818,76**	**85,1%**	
	2. Empreinte carbone (En tonnes d'équivalent CO2 financées)	Total des émissions de GES	**652,26**	**92,7%**	**914,23**	**84,4%**	
	3. Intensité de GES (En tonnes d'équivalent CO2 financées)	Intensité de GES des entreprises financées (tCo2 eq/M€ de chiffre d'affaires)	**728,36**	**93,0%**	**1 073,81**	**85%**	

	4. Exposition au secteur des combustibles fossiles (En pourcentage)	% d'exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (>1% du chiffre d'affaires)	**0,84%**	**99,1%**	**4,37%**	**95,3%**	En 2024, Talence Gestion a appliqué la stratégie d'exclusion dédiée aux entreprises impliquées dans les secteurs énergétiques suivante à l'échelle de la société de gestion : - Les sociétés dont l'activité est exposée au charbon thermique à plus de 5% de son chiffre d'affaires (dont l'exploration, l'extraction, le raffinage, le transport ou le stockage de charbon thermique). Pour ses fonds article 8, les gérants ne peuvent pas investir dans les sociétés qui investissent dans de nouveaux projets liés au charbon et dans les sociétés dont le chiffre d'affaires provenant du pétrole et gaz non conventionnel est supérieur à 5%. Enfin, à l'échelle de son fonds ISR et article 9, les gérants ne peuvent pas investir dans : - Les sociétés dont l'activité est directement liée au charbon et au pétrole conventionnel ; - Les sociétés dont la capacité de production d'électricité à partir du charbon dépasse 5 GW. - Les sociétés développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de raffinage de fossiles liquides ou gazeux, conventionnels et/ou non conventionnels etc. Pour 2025, Talence Gestion a pour ambition de renforcer sa politique d'exclusion qui concerne le secteur des énergies fossiles.
	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables (En pourcentage)	% de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements	**60,3%**	**90,4%**	**65,9%**	**82,7%**	En 2024, cet indicateur, qui est en amélioration a vu son taux de couverture augmenter est utilisé dans le cadre de démarches d'engagement pour inciter les entreprises à améliorer leur mix énergétique pour un modèle économique moins dépendant des énergies fossiles.
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (en GWh par million d'euro)	Consommation d'énergie en GWh par million d'€ de revenus des entreprises financées, par secteur à fort impact climatique	**0,3**	**76,2%**	**0,2**	**67,6%**	En 2024, Talence Gestion a amélioré la couverture de cet indicateur et continuera à engager les émetteurs sur ce point.

Biodiversité	**7.** Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont un impact négatif sur ces zones	**NA**	**-**	**NA**	**-**	L'identification des zones sensibles en matière de biodiversité est toujours difficile au regard du très faible taux de divulgation des données par les entreprises investies. Talence Gestion a pris la décision d'exclure systématiquement certaines activités jugées néfastes pour la préservation de la nature et de la biodiversité au sein de son fonds article 9 et labellisé ISR. Les activités suivantes sont exclues du fonds : - Production de pesticides ; - Production d'huile de palme ; - Production d'OGM.
Eau	**8.** Emissions dans l'eau (Tonnes /M€ de financement)	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	**1,86**	**31,3%**	**3,13**	**43,3%**	Talence Gestion utilise depuis 2023, les données du Carbon Disclosure Project (CDP), pour la prise en compte des incidences négatives sur l'eau. Cette donnée a connu une diminution de sa couverture et fera l'objet d'une attention particulière en 2025.
Déchets	**9.** Déchets dangereux et radioactifs (Tonnes/M€ de financement)	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par million d'euros investi, chiffre exprimé en moyenne pondérée	**1,55**	**73,9%**	**1,11**	**66%**	Talence Gestion utilise également depuis 2023 les données du CDP, pour la prise en compte des incidences négatives liées aux déchets. La couverture est en amélioration. Cet indicateur sera mieux évalué sur les années à venir.
Politique de réduction des émissions (En pourcentage)	**Additionnel** : Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Part des investissements dans les entreprises détenues sans initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris	**0,36%**	**99,1%**	**0,74%**	**89,3%**	Talence Gestion a rejoint depuis 2023 l'initiative Science Based Targets (SBTi), qui vise à valider des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre via une méthodologie scientifique, intégrant ainsi dans son suivi l'analyse des entreprises qui démontrent leur volonté de lutter contre le changement climatique en s'alignant sur les objectifs de l'Accord de Paris (1,5°C ou 2°C). Talence Gestion met en place un dialogue actionnarial avec les entreprises investies qui n'ont pas validé par SBTI une trajectoire de décarbonation conforme aux objectifs fixés par l'accord de Paris pour les inciter à mettre en place une stratégie de décarbonation de leurs activités.

SOCIAL, RESPECT DES DROITS HUMAINS							
Indicateurs sociaux et liés à l'emploi (En pourcentage)	**10.** Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	% d'investissements dans des entreprises financées impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	**1,48%**	**99,1%**	**0,00%**	**95,3%**	Les investissements sont suivis à l'échelle de Talence Gestion pour éviter, repérer et gérer toute exposition à des entreprises de cette catégorie.
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité et le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE	Part des émetteurs ne disposant ni de mécanisme de traitement des plaintes et griefs, ni de politique de mécanisme de conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	**0,06%**	**99,1%**	**2,71%**	**95,3%**	Les investissements sont suivis à l'échelle de l'entreprise pour éviter toute exposition à des entreprises de cette catégorie.
	12. Ecart de rémunération hommes/femmes non ajusté	Moyenne pondérée du nombre d'employés de l'écart de rémunération hommes/femmes non ajusté des entreprises financées	**2,04%**	**71,7%**	**1,52%**	**27,3%**	Cet indicateur a connu une meilleure couverture en 2024. Talence Gestion a pour objectif de mener une démarche d'engagement auprès des entreprises identifiées comme ayant des écarts importants de rémunération entre les hommes et les femmes.
	13. Diversité des sexes au sein du Conseil d'Administration	Rapport moyen du nombre de femmes par rapport aux hommes parmi les membres du conseil d'administration (ou équivalent) des entreprises	**45,49%**	**75,4%**	**44,71%**	**92,9%**	Cet indicateur a connu une meilleure qualité même si la couverture s'est dépréciée. Talence Gestion est attentive au respect du quota de 40% de femmes dans les Conseils d'administration pour les entreprises françaises, étant convaincue des bénéfices d'une diversité dans un Conseil d'administration. Ainsi, pour les entreprises ne respectant pas encore ce seuil, Talence Gestion vote systématiquement pour la nomination de nouvelles femmes administratrices et contre la nomination de nouveaux administrateurs ou la réélection d'administrateurs hommes.

Activité controversée, éthiquement ou économiquement non durable (En pourcentage)	**14**. Exposition à des armes controversées	Part d'investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	**1,06%**	**98,3%**	**0,43%**	**92,5%**	Les investissements sont suivis à l'échelle de Talence Gestion pour éviter d'investir dans des entreprises de cette catégorie.
Politiques anti-corruption (En pourcentage)	**Additionnel** : Absence de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Part des investissements dans des entités qui n'ont pas de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	**0,05%**	**99,1%**	**0,41%**	**79,9%**	Toutes les entreprises du fonds article 9 passent cet indicateur en 2024. A noter que les entreprises qui ne passent pas cet indicateur se feront engager sur ce sujet.

3.3 Méthode employée pour identifier, évaluer et limiter les principales incidences négatives

Thème	PAI	Méthode de prise en compte des PAI
CLIMAT ET ENVIRONNEMENT		
Emissions de gaz à effet de serre	**1.** Emissions de GES	Ces indicateurs sont suivis et pilotés en particulier au sein des instruments financiers gérés chez Talence Gestion classés article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR. Ces données font partie de la notation extra-financière FED et affectent la notation finale de la société. Plusieurs informations sont évaluées : la réduction des émissions Scope 1 (en absolu, en relatif par rapport au niveau d'activité, en relatif par rapport au nombre de salariés) par rapport à l'année précédente et la réduction des émissions Scope 2 (en absolu) par rapport à l'année précédente. L'analyse de ces indicateurs permet d'identifier les entreprises qui affichent les moins bonnes pratiques au niveau sectoriel. Les 5% des entreprises les plus émettrices sont exclues de la liste Talence Gestion des investissements dits « durables ».
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES	
	4. Exposition au secteur des combustibles fossiles	Talence Gestion a mis en place des politiques d'exclusion envers les entreprises exposées aux industries extractives d'énergies fossiles.
	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Ces données font partie de la notation extra-financière FED et affectent la notation finale de la société. Plusieurs informations sont évaluées : l'augmentation de la consommation des énergies renouvelables, la part de la consommation d'énergies renouvelables supérieure à 50% et la réduction de l'intensité des émissions des énergies consommées.
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	L'intensité énergétique fait partie de la notation extra-financière FED et affecte la notation finale de la société. Les secteurs à fort impact sont identifiés selon la classification NACE (Pour plus d'informations : Documentation européenne sur les codes NACE). Si le secteur est identifié comme un secteur à fort impact climatique, une analyse est réalisée sur l'entreprise. Sa consommation d'énergie relative à son chiffre d'affaires est évaluée et comparée par rapport aux entreprises du même secteur d'activité. Les 5% des entreprises ayant l'intensité de consommation d'énergie la plus élevée sont exclues de la liste Talence Gestion des investissements dits « durables ».
Biodiversité	**7.** Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Talence Gestion a mis en place des politiques d'exclusion envers les entreprises exposées aux pesticides, huile de palme et OGM. L'identification des zones sensibles en matière de biodiversité est difficile au regard du très faible taux de divulgation des données par les entreprises investies. Talence Gestion entend renforcer ses moyens (process, données) pour évaluer les risques liés aux zones sensibles en matière de biodiversité.
Eau	**8.** Emissions dans l'eau	La qualité et la couverture de la donnée est encore faible, Talence Gestion entend mener une démarche d'engagement auprès de ces entreprises investies dans ses fonds article 8 et 9.

		Les entreprises dont l'activité est considérée comme ayant un enjeu matériel sur l'eau sont comparés à leur secteur d'activité. Les entreprises les plus polluante dans le domaine de l'eau et qui n'ont pas mis en place une politique de gestion de l'eau sont exclues de la liste Talence Gestion des investissements dits « durables ».
Déchets	**9.** Déchets dangereux et radioactifs	Les entreprises dont l'activité est considérée comme ayant un enjeu matériel sur l'eau sont comparées à leur secteur d'activité. Les entreprises les plus polluantes dans le domaine des déchets dangereux et qui n'ont pas mis en place une politique de gestion de déchets sont exclues de la liste Talence Gestion des investissements dits « durables ».
Politique de réduction des émissions	**Additionnel** : Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	L'existence d'une politique de réduction des émissions fait partie de la notation extra-financière FED et affecte la notation finale de la société. Pour être incluse dans la liste Talence Gestion des investissements dits « durables », la société doit avoir mis en place une politique dédiée à la réduction des émissions.
SOCIAL, RESPECT DES DROITS HUMAINS		
Indicateurs sociaux et liés à l'emploi	**10.** Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Les entreprises qui ne respectent pas les normes internationales telles que les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales sont exclues de la liste Talence Gestion des investissements dits « durables ».
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité et le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE	La signature du pacte mondial des Nations Unies fait partie de la notation extra-financière FED et affecte la notation finale de la société. Pour être incluse dans la liste Talence Gestion des investissement dits « durables », la société doit être signataire du pacte.
	12. Ecart de rémunération hommes/femmes non ajusté Méthode de calcul	Ce critère fait partie de Score HUMPACT et affecte la notation finale de la société, sur la thématique sociale. Une entreprise qui affiche un écart de rémunération de plus de 30% est exclue de la liste Talence Gestion des investissement dits « durables ».
	13. Diversité des sexes au sein du Conseil d'Administration	Ce critère fait partie de la notation extra-financière FED et affecte la notation finale de la société. Au-dessus de 9 membres au Conseil d'administration, le seuil fixé est de 1/3 de femmes par rapport aux hommes parmi les membres du conseil d'administration. Ce seuil doit être dépassé pour que l'entreprise puisse être incluse dans la liste Talence Gestion des investissements dits « durables ».
Activité controversée (éthiquement ou économiquement non durable)	**14**. Exposition à des armes controversées	Talence Gestion a mis en place des politiques d'exclusion envers les entreprises exposées au secteur de l'armement militaire controversé (mines anti-personnelles – Convention d'Ottawa (1997) - armes à sous-munitions – Convention d'Oslo (2008), armes chimiques, uranium appauvri et le phosphore blanc). Toute entreprise exposée à des armes controversées est exclue de la liste Talence Gestion des investissements dits « durables ».
Politiques anti-corruption	**Additionnel** : Absence de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	L'existence d'une politique anti-corruption fait partie de la notation extra-financière FED et affecte la notation finale de la société. Pour être incluse dans la liste Talence Gestion des investissements dits « durables », la société doit avoir mis en place une politique dédiée à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

3.4 Limites des méthodes employées

L'application de la Politique de gestion des incidences négatives est soumise à certaines contraintes :

- **La qualité des données ESG** : le processus d'investissement et de gestion des risques de durabilité repose sur l'analyse de données brutes fournies principalement par les émetteurs et les fournisseurs de données extra-financières. Talence Gestion met en place un processus de contrôle de la qualité des données ESG collectées. Cependant, elle ne pourra ni garantir l'exactitude de ces données ni remédier aux biais méthodologiques mis en œuvre chez les fournisseurs de données.

- **La maturité de la donnée** : le processus d'analyse sur l'ensemble de la conservation est soumis à des contraintes liées à la disponibilité de la donnée. Cette problématique concerne principalement les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas pour certaines encore développée de reporting sur les données extra-financières. Talence Gestion met en place une approche d'amélioration continue de son processus de collecte et d'analyse (méthode FED) pour pallier à ces insuffisances (comme notamment au niveau du suivi de l'écart de rémunération hommes/femmes).

- **Le suivi des incidences négatives concernant la biodiversité** : L'évaluation des incidences négatives sur la biodiversité par les entreprises demeure un exercice complexe, en raison de limites méthodologiques inhérentes à ce domaine encore en développement. Par ailleurs, les impacts sur la biodiversité sont à la fois directs, indirects et cumulatifs, rendant l'identification des liens de cause à effet précis entre les activités d'une entreprise et les dommages causés à la biodiversité particulièrement complexe.

4 Références aux normes internationales

Dans le cadre de sa démarche d'investissement responsable, Talence Gestion s'appuie sur un réseau d'initiatives internationales qu'elle suit et auxquelles elle participe.

Initiative	**Description**
Accords de Paris	Ratifié par près de 200 pays en 2015, l'Accord de Paris (COP 21) engage les signataires de contenir la hausse des températures en-dessous de 2°C tout en poursuivant les actions en cours pour la limiter à 1,5 degré, et ce, en réduisant les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES).
SBTI	Science Based Targets (« Objectifs fondés sur la science »), appelé aussi initiative SBT ou SBTi, est un partenariat créé en 2015 dans le contexte de la COP 21, entre le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). S'adressant aux entreprises, elle valide leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre via une méthodologie scientifique.
TCFD (Task Force on Climate related Financial Disclosures)	La TCFD définit des recommandations concernant la publication, à destination des investisseurs, d'informations par les entreprises sur leur gouvernance et leurs actions pour réduire leurs risques liés au changement climatique.
CDP	Carbon Disclosure Project, organisation internationale à but non lucratif qui gère l'une des plus grandes bases de données environnementales au monde. Cette organisation encourage les investisseurs, les entreprises, les États et les régions à mesurer leurs émissions en carbone afin d'agir de manière concrète. C'est leur impact global sur l'environnement qui est calculé grâce à leurs réponses aux différents questionnaires du CDP.
Say on Climate-FIR	Le « Say on Climate » est une résolution soumise par l'entreprise au vote des actionnaires lors de son assemblée générale (AG). Cette résolution vise à recueillir l'avis des actionnaires sur la stratégie climatique de l'entreprise et/ou sa mise en œuvre.
TNFD- Taskforce on Nature-related Financial Disclosures	Le TNFD accompagne la transition du marché financier en apportant aux organisations un cadre leur permettant de déclarer les risques liés à la nature et d'agir en fonction de leur évolution, et ce afin de détourner les flux financiers mondiaux des activités négatives pour la nature en vue de les réorienter vers des activités positives pour la nature.
Pacte Mondial des Nations Unies	Le Pacte mondial des Nations Unies offre à ses adhérents un cadre d'engagement volontaire construit sur la base de Dix principes, issus des textes fondamentaux des Nations Unies, à respecter en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.
Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Les Principes directeurs de l'OCDE sont les normes de comportement des entreprises un cadre en matière de conduite responsable des entreprises (responsabilité sociétale des entreprises). Ils couvrent tous les domaines clés de la conduite responsable des entreprises, notamment les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement, la corruption, les intérêts des consommateurs, ainsi que la divulgation d'informations, la science et la technologie, la concurrence et la fiscalité.
Convention d'Ottawa (1997) - armes à sous-munitions –	La convention d'Ottawa ou traité d'Ottawa, est un traité international de désarmement qui interdit l'acquisition, la production, le stockage et l'utilisation des mines anti-personnelles
Convention d'Oslo (2008), armes chimiques, uranium appauvri et le phosphore blanc) sont exclues.	La Convention sur les armes à sous-munitions vise à mettre fin aux souffrances provoquées par ces armes, qui ont tué ou blessé des dizaines de milliers de civils dans les pays où elles ont été utilisées.

A propos de Talence Gestion

Talence Gestion, société de gestion agréée par l'AMF, entrepreneuriale et indépendante fondée en 2010 sous le numéro GP-10000019, a pour vocation de bâtir une stratégie d'investissement au service des projets de ses clients avec un accompagnement sur-mesure à l'opposé de la tendance à l'industrialisation des métiers de la finance. Cette mission est assurée par une équipe d'experts passionnés par leur métier, constituée de gérants et d'un pôle d'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale.

Solide et agile, Talence Gestion bénéficie des atouts d'une entreprise à taille humaine proche de ses clients (réactivité, proximité et flexibilité) tout en leur donnant accès à une large offre de placements et de services digne d'un grand groupe.

En tant qu'experts des valeurs de la zone euro, les gérants mettent en œuvre une gestion active de conviction « Stock-picking » basée sur la connaissance approfondie des marchés financiers, une analyse fondamentale rigoureuse et un dialogue régulier avec le management des entreprises dans lesquelles ils sont investis.

L'engagement vise à inciter les entreprises à améliorer leurs politiques et pratiques en matière de durabilité afin de comprendre les pratiques et enjeux et en formulant des axes d'amélioration. L'engagement est au cœur de notre stratégie ISR.

Signataire des PRI (Principles for Responsible Investment), Talence Gestion agit en tant qu'Investisseur Responsable porté par la conviction que la prise en compte des enjeux de développement durable a un lien avec la pérennité des modèles économiques des entreprises. Ainsi, les gérants sont particulièrement attentifs à la stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) des sociétés prévenant ou atténuant des risques.

Plus d'informations sur : www.talencegestion.fr

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des Organismes de Placement Collectif présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Talence Gestion décline toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données, passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données, futurs. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée ne préjuge pas de la performance future, et que la valeur des différents placements peut varier dans le temps, à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change. Les OPC ne sont pas garantis et le capital investi peut ne pas être

intégralement restitué. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les frais, les risques inhérents aux OPC présentés et sur leur adéquation avec sa situation personnelle. Toute souscription dans les OPC de Talence Gestion doit se faire sur la base du prospectus en vigueur, disponible sur le site internet de la société de gestion ou sur simple demande à contact@talencegestion.fr. Les OPC présentés dans ce document sont de droit français, coordonnés et autorisés à la commercialisation en France. Ils ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons. Il vous appartient de vous assurer que la réglementation qui vous est applicable, en fonction de votre statut et de votre pays de résidence, ne vous interdit pas de souscrire les produits ou services, décrits dans ce document. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays.

Edité par Talence Gestion - Siège social : 38, avenue Hoche, 75008 Paris.